

PUBLICATION IMMÉDIATE

À l'attention des chefs de pupitre, santé et actualités

**L'UTILISATION DU LASER EXIGE DAVANTAGE QU'UN APRÈS-MIDI DE FORMATION,
AFFIRME L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DERMATOLOGIE**

OTTAWA, le 30 janvier 2012 – L'Association canadienne de dermatologie (ACD) a été stupéfaite d'apprendre qu'un producteur de l'émission W5 est devenu technicien laser certifié en moins d'une heure et est maintenant habilité à administrer des traitements esthétiques au laser très avancés.

« Les lasers sont des instruments extrêmement puissants. Pour les utiliser en médecine, il faut comprendre précisément leur fonctionnement et leur effet sur la peau, et être en mesure de traiter tous les effets secondaires qui peuvent survenir », a déclaré la D^{re} Denise Wexler, présidente de l'ACD. « Le risque accru de brûlures, cicatrices et modifications permanentes de la pigmentation sont parmi les effets secondaires possibles, et chacun peut se produire à divers degrés de gravité. »

À la lumière des résultats de son récent sondage, [*L'utilisation des lasers au Canada – Sondage au sujet des traitements réparateurs administrés par des dermatologues*](#), et de ceux de l'enquête réalisée par l'émission W5, l'ACD a publié [un énoncé de principe officiel sur l'utilisation des lasers](#) dans les interventions esthétiques et dermatologiques. L'Association s'emploie aussi à effectuer la recherche nécessaire pour préparer des lignes directrices sur l'utilisation des lasers, qui lui serviront à faire du lobbying auprès de Santé Canada en faveur de l'imposition d'une réglementation officielle sur l'utilisation des lasers et d'un processus plus structuré pour la certification des utilisateurs.

« Tant qu'il n'y aura pas de réglementation fédérale sur l'utilisation appropriée des lasers, l'ACD invite les Canadiennes et les Canadiens à interroger davantage les fournisseurs de services d'esthétique au sujet de leurs titres de compétence ou à demander à leur médecin de famille une référence à un dermatologue ou autre médecin dûment formé à l'utilisation des lasers », a ajouté la D^{re} Wexler.

- 30 -

Au sujet de l'ACD

L'Association canadienne de dermatologie, fondée en 1925, représente les dermatologues du Canada. L'Association a pour mission de faire avancer la science et l'art de la médecine et de la chirurgie dans le domaine des soins de la peau, des cheveux et des ongles, d'offrir du perfectionnement professionnel à ses membres, d'appuyer et d'améliorer les soins aux patients, de sensibiliser le public à la protection solaire et aux autres aspects de la santé de la peau, et de promouvoir la santé de la peau, des cheveux et des ongles, la vie durant.

Pour plus d'information :

Jennifer Scott, agente des communications et projets

Tél. : 613.738.1748, poste 222 | jscott@dermatology.ca